



Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 088-218801637-20260321-AI_010_2026-AI



Republique Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AI_010_2026

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION au 4ème Adjoint

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 15 mars 2026

ARRETE

Article 1 – A compter du 21/03/2026, Monsieur Nicolas ZABOURI 4ème adjoint, est délégué pour remplir les fonctions relatives dans les domaines suivants :

Pour ces délégations, l'ordre de priorité est le n° 4 par rapport aux autres intéressés.

- Est délégué pour signer en mes lieux et place, en cas d'absence ou d'empêchement, pièces ou documents comptables communaux, ainsi que tous les autres actes d'administration.
- Est délégué pour remplir les fonctions relatives au domaine de l'équipement, les travaux et l'urbanisme

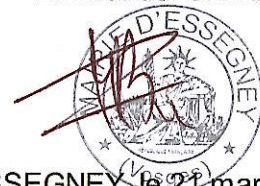
Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune d'ESSEGNEY et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le préfet des Vosges.

Le Maire,

Emmanuel GABORAUD



Fait à ESSEGNEY, le 21 mars 2026

AI_010_2026